



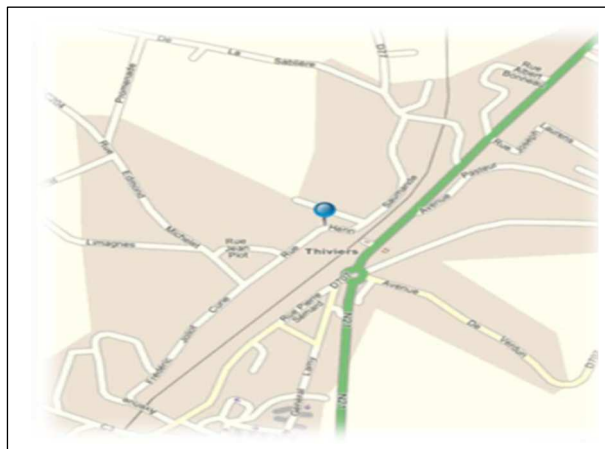
Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

Affiliée à l'UNA : 1^{er}
réseau de services à domicile

Association loi 1901
n°w4000059

Arrêté d'autorisation n°60627
du 01/08/2005 délivré par le
Conseil Départemental de la
Dordogne, renouvelé le
01/08/2020

Agrément qualité
n°SAP 380123950 délivré le
27/11/2016 par la préfecture
de la Dordogne



Du lundi au vendredi
9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Répondeur téléphonique en dehors
des heures d'ouverture et une
astreinte pour les urgences au
07.57.00.60.64

Intervention 7jours /7 et 24h/24

Partenariat

En faveur du soutien aux familles
une permanence France Alzheimer
Dordogne le 1^{er} mardi de chaque
mois sur rendez-vous


 05.53.35.37.26



Aide et Services aux Personnes
du Haut Périgord
ASAPHP



Maison des Services
1 espace Pierre Beylot
24800 THIVIERS
asadhp.mtt@wanadoo.fr

 05.53.62.39.82
www.aide-hautperigord.fr

Pour vous et vos proches

Rester à domicile, tel est le souhait de beaucoup de personnes âgées, attachées à leur cadre de vie.

L'association facilite votre quotidien en vous accompagnant dans **les gestes essentiels** (*aide au lever et au coucher, aide à l'habillage, aide à la toilette, aide à la prise des médicaments, aide aux déplacements dans le lieu de vie, la préparation des repas et aide à la prise des repas*).

Dans **les tâches domestiques** (*l'entretien de votre cadre de vie, l'entretien de votre linge, l'accompagnement aux courses de proximité*).

Une **aide à la vie sociale** (*la promenade et accompagnement aux sorties et activités de loisirs et accompagnements aux rendezvous médicaux, visite chez des amis, aux droits civiques et sa citoyenneté, aux cérémonies*).

Relais aux aidants familiaux

Aide aux démarches administratives



Financement

A partir de 60 ans, un financement du Conseil Départemental pour l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), votre caisse de retraite ou dans certains cas votre mutuelle peuvent contribuer au financement de nos prestations. Pour les personnes en situation de handicap de moins de 60 ans, un plan d'aides financières est établi par la Maison Départementale du Handicap du Conseil Départemental.

Pour que vous puissiez consacrer votre temps libre à votre famille ou à vos loisirs, l'association vous propose même pendant votre absence de nettoyer, dépoussiérer, aspirer, repasser et laver votre domicile.

L'aide à domicile est une personne qualifiée et encadrée en qui vous pouvez avoir confiance.

Vous pouvez augmenter le nombre d'interventions comme vous pouvez suspendre momentanément ou définitivement en payant que les heures effectuées.



Financement

Ces prestations peuvent être réglées avec des Chèques Domicile, et elles sont déductibles de vos impôts.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile>

L'association vous remet chaque année une attestation à cet effet.

Secteur d'intervention

Les cantons de : Thiviers, Nontron, Isle Loue Auvézère, Brantôme
(*nous consulter pour les communes*).

Nous vous proposons

Notre Service Prestataire

L'ASAPHP emploie du personnel qualifié, qui vous accompagne dans tous les actes de la vie courante, en vous accompagnant à votre domicile dans les meilleures conditions.

L'ASAPHP est autorisée par le Conseil Départemental, la Maison Départementale pour Personnes Handicapées, habilitée aide sociale et conventionnée avec les organismes de retraite et la plus part des mutuelles.

L'ASAPHP assure un service continu avec des remplacements immédiats lors des congés du personnel.

Notre Service Mandataire

Vous souhaitez employer directement votre salarié mais sans contrainte administrative, le service accomplira pour vous les formalités relatives à l'emploi de votre personnel et vous conseillera.

Selon le code de l'action sociale et des familles, vous pouvez faire appel à un médiateur.

www.anm-conso.com

La liste des personnes qualifiées est à votre disposition auprès des services de l'Agence Régionale de Santé.

M. Jean-François PINSON et M. Jean-François MATHIEU ars-dt24-parcours-de-sante@ars.sante.fr
05.53.03.10.50 (secteur personnes handicapées)

Ou le Conseil Départemental de la Dordogne
M. Philippe LAVEAU et M. Alain NEUVEILLE
cd24.ddsp.seniors@dordogne.fr
05.53.02.20.20 (secteur personnes âgées)